

Ce « grognon » de syndicaliste !



DENIS SIMARD

La représentante ou le représentant syndical est-il un pur et dur, un adepte par excellence du statu quo et un individu qui prend tous les moyens pour freiner les projets novateurs dans les établissements? Cette perception plutôt négative, disons-le, a pour effet de jeter le discrédit et de dévaloriser un rôle pourtant si essentiel dans nos milieux de travail. D'où vient une telle image et à qui sert-elle?

Tout d'abord, il ne fait aucun doute que des transformations s'opèrent dans la conception même du travail et cela, pas uniquement dans le monde de l'éducation. Une approche client, une marchandisation favorisant la concurrence et un accent sur la performance viennent soutenir cette nouvelle vision de gestion publique qui semble de plus en plus s'éloigner du modèle humaniste. Comme travailleuses et travailleurs, nous sommes fréquemment interpellés par les directions de nos écoles et centres sur une base individuelle. La stratégie est claire : sous prétexte d'un partenariat et d'une soi-disant reconnaissance de notre professionnalisme, la demande de flexibilité et d'accommodement dans le travail nous confronte sans cesse à ce bon vieux principe « en faire plus avec moins ». Cette approche patronale qui vise l'augmentation de la tâche et, à mon sens, l'accentuation des divisions internes s'accroissent lorsque, par des tentatives répétées, l'acteur syndical est marginalisé. Qui tire le plus avantage à véhiculer une image négative de la représentation syndicale? Opposer constamment le projet de l'employeur et la vision syndicale fait l'affaire de qui?

Au fond, qui est le plus « grognon »? Avons-nous véritablement avantage à le trouver? Ne serait-il pas plus profitable de préciser les rôles de chacun?

Pour favoriser une réelle participation aux décisions dans notre milieu de travail, il devient essentiel d'établir un rapport de force qui ne signifie pas nécessairement que nous déterriions la hache de guerre, mais qui oblige chacune des parties à bien délimiter le rôle qu'elle a à jouer. Dans ce contexte, la représentation syndicale est un incontournable et, tant au niveau de la commission scolaire que de l'école ou centre, il apparaît que la personne déléguée mérite respect et reconnaissance de son rôle. Le message envoyé à l'employeur doit être sans équivoque : **on ne touche pas à la personne déléguée syndicale.** Comme élues, les seules personnes à qui nous sommes redevables sont nos mandants. Cette reconnaissance est d'ailleurs prévue dans nos deux conventions collectives locales :

« La commission reconnaît le syndicat comme le seul représentant officiel des enseignantes et enseignants couverts par son certificat d'accréditation et tombant sous le champ d'application de la présente convention aux fins de la mise en vigueur des dispositions de cette convention entre la commission et le syndicat. (2-2.01) »

La commission reconnaît la fonction de déléguée ou délégué syndical. (3-5.01) »

Donc, continuons de supporter nos représentantes et représentants syndicaux élus pour ainsi nous assurer que l'exercice de notre profession puisse continuer de s'effectuer dans le respect de nos droits.

Denis Simard, président



INFOS EVB

SOLUTIONS DES JEUNES POUR UN MONDE MEILLEUR

Êtes-vous à la recherche d'une idée pour votre cours d'Éthique et culture religieuse? Le Conseil syndical de la région de Québec vous propose un concours amenant les élèves à réfléchir sur des questions éthiques en lien avec les quatre valeurs EVB. Si vous êtes intéressés à participer à cette activité d'écriture qui prend fin le 19 décembre 2008, demandez à la personne déléguée syndicale le document d'information.

CAMPAGNE D'AMNISTIE INTERNATIONALE

La campagne de cartes de vœux aux prisonniers et prisonnières d'opinion qu'organise chaque année Amnesty internationale débutera à la mi-novembre. N'hésitez pas à participer en grand nombre.

UNE JOURNÉE SANS ACHAT... LE 28 NOVEMBRE 2008

Pour l'environnement

Parce que la majeure partie des problèmes environnementaux sont causés par la surconsommation, le transport, le suremballage, les déchets...

Pour le juste partage des richesses

Parce que notre voracité à consommer s'appuie sur l'exploitation de populations affamées...

Pour des raisons budgétaires

Parce que trop de familles s'endettent et se rendent malheureuses pour maintenir leur rythme effréné de consommation...

SOURCE :

www.consommateur.qc.ca/union/2007.htm

*Isabelle Journault et Geneviève Filteau
Pour le comité EVB*

CORRECTION DANS LA PARUTION DU DERNIER BULLETIN

TAUX POUR LES PÉRIODES DE 75 MINUTES AU SECONDAIRE

SUPPLÉANTE OU SUPPLÉANT OCCASIONNEL		
	1 ^{er} JOUR DE L'ANNÉE DE TRAVAIL 2008-2009	À COMPTER DU 141 ^e JOUR DE TRAVAIL 2008-2009
1 période de 75 minutes	53,63 \$	54,71 \$
2 périodes de 75 minutes	89,37 \$	109,41
3 périodes et plus	178,75 \$	182,35 \$

107,25 \$

Une assurance de soins dentaires?

À compter du mois de novembre, la SSQ procédera à une campagne d'adhésion auprès des membres du SERQ pour la mise en vigueur d'un régime de soins dentaires.

La dernière campagne avait eu lieu en 2001. La mise en vigueur du régime nécessitait alors l'adhésion de la majorité des membres du syndicat. La présente campagne est bien différente. Le 1^{er} mars 2009, ce régime sera mis en vigueur si 40 % des membres d'un groupe y adhère. Un groupe correspond à une accréditation détenue par le syndicat. Nous détenons deux accréditations, une pour la Commission scolaire de la Capitale, l'autre pour la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Vous recevrez donc par la poste un formulaire d'adhésion que vous devez retourner avant le 21 novembre. **Il serait souhaitable de donner votre réponse, que vous adhérez ou non.** Ce formulaire sera accompagné d'informations sur les coûts du régime ainsi que son contenu. Vous pourrez aussi donner votre réponse par voie électronique sur le site de la SSQ. Celles et ceux qui ne répondent pas seront considérés comme n'ayant pas adhéré.

La durée minimale d'adhésion au régime sera de 4 ans. Si le régime est mis en vigueur pour votre groupe, il sera possible d'y adhérer dans les 30 jours d'un nouvel engagement. La survenance de certains événements (mariage, naissance, etc.) permettra aussi d'augmenter ou diminuer l'étendue de sa protection ou d'y mettre fin.

VOICI LES COÛTS DU RÉGIME

PROTECTIONS	ANNÉE 2009 PRIME/14 JOURS *	ANNÉE 2009 PRIME ANNUELLE *
Individuelle	11,97 \$	311,22 \$
Monoparentale	18,19 \$	472,94 \$
Familiale	30,16 \$	784,16 \$

* incluant la taxe de 9 %

Une session d'information a déjà eu lieu le 27 octobre dernier à laquelle assistaient une cinquantaine de personnes. **Bonne réflexion !**

Antoni Dessureault, conseiller syndical

DES NOUVELLES EN PROVENANCE DU SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CONCOURS D'ÉCRITURE

Ma plus belle histoire

C'EST PARTI !

La Fédération des syndicats de l'enseignement, en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec, donne le coup d'envoi à la 6^e édition du concours d'écriture destiné aux élèves inscrits à l'éducation des adultes.



Cette activité permet aux adultes inscrits dans les centres de formation de vivre une expérience valorisante et du coup, de rendre hommage au personnel enseignant oeuvrant auprès de cette clientèle.

Dès la première année du lancement de cette activité, des enseignantes et enseignants de la FGA membres du SERQ ont soumis des textes produits par des élèves. Plusieurs d'entre eux ont vu leur production retenue pour parution dans le recueil de textes distribué dans tous les centres d'éducation aux adultes de la province. Vous avez jusqu'au 19 décembre 2008 pour nous faire parvenir les textes de vos élèves. La personne déléguée syndicale a reçu le matériel nécessaire pour les inscriptions à ce concours. *Allez la voir !*

Debbie Denis, vice-présidente



LE GREFFE DE L'ÉDUCATION

Lors de la dernière négociation, un groupe de travail a été formé par les parties négociantes au niveau national (CSQ, MELS, commissions scolaires) afin de regarder de plus près le fonctionnement de notre système d'arbitrage.

LE COMITÉ A POUR MANDAT : - d'analyser les principaux problèmes liés à l'arbitrage
- de faire les recommandations appropriées aux parties nationales
(annexe 32)

Le Greffe de l'éducation existe depuis 1969. Nous avons donc une démarche centralisée pour tous les syndicats de la province. Un arbitre en chef (Jean-Guy Ménard) gère le système en ce qui a trait au fonctionnement du greffe et au rapport avec les arbitres et les parties. Depuis ses débuts, plus de 8000 décisions ont été rendues. Présentement, il y a environ 60 arbitres qui ont été retenus par les parties négociantes. Ces arbitres ont des disponibilités en éducation pour environ 1000 à 1100 jours. De ces jours fixés, il se tient environ 500 à 600 jours d'audition.

Actuellement, il y a 19 366 griefs inscrits au greffe. De ce nombre, 55 % ont été déposés dans les 5 dernières années. Entre 3000 et 3500 griefs sont fermés à chaque année. De ce nombre, 7 à 8 % le sont par arbitrage. Pour un grief entendu devant un arbitre, le nombre de jours moyen d'audition s'établit à 4,6 %. Il y a quelques années, avant l'arrivée des chartes et de la jurisprudence, 2 jours étaient suffisants. En 2007, fait intéressant, 71 % des griefs ont été réglés avant l'inscription au rôle d'arbitrage.

Pourquoi y a-t-il un tel nombre de griefs? Pour une raison bien simple : pour éviter les grèves à tout moment, le Code du travail prévoit que pendant qu'une convention collective est en vigueur, le seul moyen pour un syndicat de contester les décisions d'un employeur, c'est par le dépôt d'un grief.

Et comme c'est l'employeur qui décide de l'interprétation des clauses de la convention collective, le seul moyen légal à notre disposition, c'est le grief. Il ne faut donc pas se surprendre de voir un nombre élevé de griefs.

Jacques Blais, vice-président

DROITS PARENTAUX ET RÉGIME DE RETRAITE

À l'occasion d'une prolongation de congé de maternité, de paternité ou d'adoption, il est possible d'obtenir un congé de prolongation. Ce congé est sans traitement et il doit être racheté pour valoir aux fins du régime de retraite. Ce rachat se fait sur la base de ce que l'enseignante ou l'enseignant aurait payé, sans besoin d'assumer la part employeur.

Nous venons d'apprendre que la CARRA appliquera aussi cette règle (100 % au lieu de 200 %)

aux congés sans traitement des ententes locales et ayant un rapport avec les droits parentaux. Dans notre cas, il s'agit des congés sans traitement pris pour prendre soin d'un enfant de moins de 5 ans. Ces rachats sont généralement avantageux pour les personnes concernées.

Pour effectuer un tel rachat, il faut s'adresser à l'employeur pour ensuite acheminer la demande à la CARRA.

Antoni Dessureault, conseiller syndical

ABSENCE DE LOCAUX DÉDIÉS À L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS au primaire

LE SYNDICAT INVITE LA COMMISSION SCOLAIRE À SE METTRE EN MODE SOLUTION

Le 21 octobre dernier, dans le cadre d'une rencontre avec la CSDPS portant sur divers dossiers pédagogiques, le syndicat a sensibilisé la responsable des services éducatifs, Mme Line Beaulieu, relativement aux problèmes découlant de l'enseignement de l'anglais pour les spécialistes dits « itinérants ». Car, pour le syndicat, la situation particulière vécue au regard de l'enseignement de l'anglais au primaire n'a que trop duré et il est urgent d'explorer les solutions qui permettraient de faire autrement.

Cette rencontre, à laquelle était présent M. Yves Villeneuve spécialiste en anglais, faisait suite à une réflexion menée par les enseignantes et enseignants en anglais sur les conditions d'exercice de leur profession*. Les données recueillies préalablement par le syndicat avaient permis de dresser le portrait de la situation au plan quantitatif et, surtout, au regard des conditions d'apprentissage qui en résultent pour les élèves.

Rappelons que l'itinérance forcée à laquelle sont condamnés plus d'une dizaine de spécialistes en anglais affecte directement la capacité des enseignantes et enseignants concernés à aménager un environnement linguistique stimulant, au plan visuel, et donc profitable pour les élèves. Les contraintes sont telles que des outils, voire des approches pédagogiques, devront être mis de côté en raison de l'organisation physique déficiente qui prévaut dans plusieurs écoles. Ajoutons que cette situation, qui ne semble pas vouloir se corriger même dans un contexte de diminution marquée de la clientèle, entraîne aussi des difficultés au regard des responsabilités liées à l'encadrement des élèves.

Il est à noter que le dialogue s'est avéré très positif et le témoignage senti et appuyé d'exemples concrets du collègue Villeneuve n'a pas laissé indifférente la responsable du dossier à la commission scolaire. Celle-ci s'est montrée ouverte à regarder de plus près la question, après en avoir discuté avec les directions d'école et avoir évalué davantage les tenants et aboutissants du phénomène.

La commission scolaire s'est engagée à revenir sur la question avec le syndicat pour regarder les suites qui pourraient être données à ce dossier. On peut donc prévoir d'autres pourparlers sur la question d'ici quelques semaines. Nous verrons ensuite avec les personnes concernées les actions qui s'imposent.

Conrad Berry

Claire Barry

*Dans ce dossier, Mme Marie-Claude Rochette et MM. Jean-Pierre Dionne, Pierre Bernier et Yves Villeneuve sont à l'origine de la réflexion ayant conduit à la démarche syndicale, laquelle prenait également appui sur un sondage sur la question transmise aux spécialistes d'anglais.

Surveillez votre babillard syndical

Dates à retenir



5 NOVEMBRE

SESSION DE FORMATION
à l'intention des stagiaires en enseignement

11 NOVEMBRE

SESSION DE FORMATION
à l'intention des enseignantes et enseignants à
statut précaire

25 NOVEMBRE

SESSION DE FORMATION
Accès à la propriété

PÉTRO-CANADA

a mis son personnel
syndiqué d'usine
à la rue
depuis le 17 novembre 2007



**Depuis le 31 janvier 2007,
la convention collective des
employés de Pétro-Canada
à Montréal est échue.**

Après plus de 30 réunions de négociation, les employés ont voté, au scrutin secret, un mandat de grève à 99,6 %. Près de 90 % des membres ont participé à cette assemblée. Le 13 novembre, la compagnie déposait une offre finale qui devait être ratifiée avant le 21 novembre. Le syndicat a répliqué à cette offre en l'expliquant à ses membres par écrit.

Le 17 novembre 2007, Pétro-Canada a mis ses 260 employés en lock-out! Pourtant, les demandes des employés étaient simples : ratifier l'entente négociée à Edmonton entre Pétro-Canada et ses employés là-bas. Il faut savoir que l'entreprise fonctionne toujours à Montréal : Pétro-Canada utilise des « SCABS » en plus des cadres qui ne sont pas syndiqués. Les employés en lock-out nous demandent notre appui.



COMMENT ?

**En cessant de mettre de l'essence
dans les stations Pétro-Canada.**

C'est un petit geste pour nous, mais il pourrait forcer l'entreprise à reprendre les négociations.

SOLIDAIREMENT,
BOYCOTTONS PÉTRO-CANADA

Jacques Blais, vice-président

RAPPEL

Journées maladie monnayables

La commission crédite 6 jours au début de chaque année de travail des enseignantes et enseignants à temps plein. Pour l'enseignante ou l'enseignant en congé sans traitement ou à temps partiel, le crédit de 6 jours est réduit au prorata de la tâche éducative assumée.

L'enseignante ou l'enseignant peut utiliser tous les jours à son crédit pour maladie, si nécessaire.

Cependant, seulement 5 des 6 jours non utilisés seront versés dans une banque et seront monnayables au départ définitif de la personne (démission, retraite).

Pour l'enseignante ou l'enseignant sous contrat à temps partiel ou à la leçon, ces jours seront monnayables à la fin du contrat.

(CLAUSES 5-10.36 ET 5-10.38)

EXEMPLE 1 :

Contrat temps plein
Crédit au début de l'année : 6 jours
Solde non utilisé au 30 juin : 4 jours
Jour perdu : $6 \times \frac{1}{6} = 1$ jour
À verser dans la banque :
 $4 - 1 = 3$ jours

EXEMPLE 2 :

Contrat temps partiel à 50 %
Crédit au début de l'année : 3 jours
Solde non utilisé au 30 juin : 3 jours
Jour perdu : $3 \times \frac{1}{6} = 0,5$ jour
À monnayer à la fin du contrat :
 $3 - 0,5 = 2,5$ jours

Richard Gauthier, conseiller syndical

LE SERQ EN NÉGO LOCALE

Deux outils en support à la négociation locale auprès de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries ont été produits et distribués dans les milieux :

1. **le tableau d'affichage** -à placer bien en vue au babillard syndical- permettra d'accueillir les rapports d'étape;
2. **le bracelet**, aux couleurs du SERQ, rappelle le slogan de la présente négo locale « *Après 10 ans, c'est le temps* ». Le porter c'est démontrer publiquement notre appui à notre équipe de négociation locale.

Le secteur de la Commission scolaire de la Capitale sera également interpellé sous peu à démarrer ses travaux au chapitre de la négociation locale. Les personnes déléguées syndicales de ce secteur seront convoquées le 18 novembre à ce sujet. À suivre...

Debbie Denis, vice-présidente

ÉCHANGE POSTE À POSTE

CATHY LESSARD

Commission scolaire Marie-Victorin
École Charles-Bruneau à Brossard
3^e cycle

Tél : 450-349-7142

cathy_lessard@hotmail.com

LE COMITÉ DU PRÉSCOLAIRE

Le comité syndical du préscolaire a débuté ses travaux en présentant à ses membres le bilan des actions et interventions réalisées en 2007-2008 et en établissant le plan d'action pour l'année en cours. Deux dossiers ont retenu l'attention et les membres du comité en ont fait leur priorité pour 2008-2009 :

- les élèves HDAA intégrés dans les classes;
- le matériel disponible au préscolaire.

Le premier axe du plan d'action est en suivi à l'intervention publique « *Faire plus pour l'enfance en difficulté au préscolaire* » menée auprès du conseil des commissaires de la CSDPS en mai dernier. Depuis, le syndicat a travaillé avec les membres du comité pour analyser des nouvelles pistes de solution à proposer au personnel enseignant et au comité paritaire EHDAA de la commission scolaire. Une des propositions vise l'implantation d'un service adapté pour les enfants présentant des difficultés d'ordre comportemental. Les modalités de cette nouvelle offre de service sont à définir. Des pourparlers sont en cours.

Le deuxième élément retenu pour le plan d'action origine de nombreux commentaires et questionnements de collègues notamment sur les allocations budgétaires pour l'achat ou le renouvellement de matériel didactique, périssable ou de mobilier par exemple.

Voilà en quelques lignes les travaux qui seront menés par les membres du comité syndical du préscolaire.

Claire Barry, vice-présidente

MA VOIX, MON SYNDICAT

Des membres qui s'impliquent !

COMITÉS

PLUSIEURS DE NOS COMITÉS AFFICHENT
« COMPLET » !

Nous félicitons et remercions sincèrement les personnes élues ou nommées pour exercer un rôle de représentation ou pour prendre part activement au plan d'action du SERQ. Nous vous invitons à visiter le www.serq.qc.ca pour connaître le nom de ces personnes.

Quelques comités peuvent encore accueillir des membres. Il s'agit des comités suivants :

- comité de la condition des femmes
- comité des droits des gais et lesbiennes
- comité du préscolaire (candidatures en provenance de la C.S. de la Capitale recherchées)
- comité du colloque pédagogique (candidatures en provenance du secondaire recherchées).

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information relative au rôle et fonctionnement de nos comités.



*Debbie Denis,
vice-présidente*



Le 20 octobre dernier, le comité de l'éducation des adultes FSE a tenu sa première rencontre de l'année 2008-2009 à l'édifice de la CSQ rue St-Joseph. Ce comité est composé d'Alec Larose, conseiller à la vie professionnelle de la FSE, et de cinq enseignants provenant des champs science, math et français de différentes régions de la province. Les échanges y furent très enrichissants.

Entre autres, nous avons discuté

- du plan d'action 2008-2013
- de la sanction des études
- de la réforme
- de la reconnaissance des acquis
- d'une vaste enquête portant sur la condition enseignante à l'éducation des adultes.

Concernant ce dernier point, votre collaboration sera sollicitée sous peu.

De plus, il est fortement question d'un réseau EDA d'ici les fêtes. À suivre...

AU PLAISIR !

Johanne Auclair, enseignante FGA

CHANGEMENT D'ADRESSE ? AVISEZ-NOUS !

Contactez Marie Savard au 418-622-8383 ou par courriel : msavard@serq.qc.ca

